

Le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr/>, suite à une saisine gouvernementale, a rendu un avis en séance plénière les 12 et 13 juillet 2011 sur « La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie ». Cet avis a été confié à Bernard Capdeville du groupe des Personnalités qualifiées.

Daniel Prada et Françoise Vagner ont participé aux travaux de la section des Affaires sociales et de la santé et indiquent le point de vue de la CGT sur cet avis.

Vous pourrez trouver le déroulement complet de cette assemblée plénière sur le site de la CGT : <http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>.

Mise au point

Le groupe de la CGT signale qu'une partie de la presse a dénaturé le texte sur la partie financement.

Il faut donc préciser qu'aucune préconisation n'a été retenue en la matière.

Le texte fait seulement état de pistes venues dans le débat.

Aucune n'a recueilli la majorité.

L'avis

Cette saisine du Premier ministre porte sur les voies et moyens d'assurer dans la durée une gouvernance efficace du système de protection sociale en combinant les objectifs financiers avec la meilleure efficacité possible des dépenses, sur les financements et l'équilibre de ses comptes, sur l'articulation entre la solidarité nationale et la protection sociale complémentaire.

Les principales propositions contenues dans l'avis

Garantir l'accès de tous aux soins en incitant les médecins à exercer dans les zones de faible couverture médicale, en développant la prise en charge forfaitaire des missions d'intérêt général, en maîtrisant les dépassements d'honoraires à travers l'information des patients et la régulation du secteur 2.

Articuler les prises en charge de l'assurance maladie et des complémentaires sur la base du principe qu'un égal accès aux soins doit essentiellement reposer sur la solidarité nationale.

Aucune proposition de financement n'a été retenue. Seules sont évoquées les pistes qui ont été débattues (CSG, TVA sociale, exonération des cotisations dites patronales, taxes sur les transactions financières, valeur ajoutée, taxes environnementales).

Point de vue de la CGT

Cet avis s'inspire des principes et valeurs imaginés par les concepteurs de la Sécurité sociale. Il rappelle ce qui différencie les régimes obligatoires de Sécurité sociale et les organismes complémentaires, pour identifier la place et le rôle de ces derniers dans le système, lucide sur leur utilité mais aussi sur leurs limites et le besoin de les réguler.

Le groupe CGT est en total accord avec l'affirmation que la protection sociale est un investissement pour la société, un moyen de garantir la cohésion sociale. La CGT considère d'ailleurs que l'universalisation de la couverture sociale a été rendue possible par un financement largement ancré sur le travail. Pour elle la situation financière de la Sécurité sociale est la conséquence d'une crise profonde du travail.

Il a apprécié que la priorité soit donnée à l'Humain, dans un monde où l'économie s'est globalisée, financiarisée, où le progrès des connaissances a modifié la perception des risques et où se forment des exigences à l'égard de la vie et de son environnement. Le groupe CGT relève le regard lucide porté sur l'évolution des besoins, produite par les transformations de notre société dans des domaines divers : la santé, la famille, la démographie. Cela a permis un échange sur les causes du déficit, sur la nature des crises passées et récentes dont le groupe considère, comme l'avis, qu'elle est en grande partie structurelle.

Différentes pistes de financement ont été débattues. Toutes ont eu un soutien limité. Pour le groupe CGT, seule une réforme fondamentale du financement, ancré sur le travail, pour dissuader la financiarisation de l'économie et favoriser l'emploi et les salaires, permettra de garantir la pérennité de la Sécurité sociale. La CGT aurait préconisé plus clairement la sortie des exonérations de cotisations accordées aux entreprises, indiqué plus directement la nécessité d'un financement qui favorise l'emploi et revendiqué la démocratie sociale dans la gestion de la Sécurité Sociale. La CGT a précisé qu'elle ne partageait pas toute mesure qui aurait pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des salariés telle, par exemple, l'augmentation générale de la CSG.

La CGT a voté l'avis.

Sur 194 exprimés, 169 ont voté pour, 25 se sont abstenus